

Système d'administration des terrains miniers (SATM)



FEUILLE DE RENSEIGNEMENTS

JANVIER 2026 R.2.5.28.2

Alerte de mise à jour du système – Version 2.5.28.2 du SATM

Dans le cadre de ses efforts constants pour offrir l'un des systèmes de gestion des terrains miniers les plus complets au monde, le ministère des Mines teste et installe régulièrement des versions mises à jour du Système d'administration des terrains miniers (SATM).

Les applications et fonctions suivantes du SATM ont été améliorées ou intégrées :

1. Résumé plus clair des événements de distribution dans les résumés

Les événements de distribution sont maintenant regroupés pour faciliter la lecture. Un événement de distribution peut donner lieu à trois entrées possibles sur le résumé d'une tenure.

Crédit appliqué – Montant total appliqué au claim lors de la distribution.

Crédit distribué – Crédit total appliqué à d'autres claims à partir de la réserve des claims/tenures.

Crédit retiré – Crédit total retiré de la réserve du claim ou de la tenure en question.

2. Amélioration de la conservation des données lors de l'utilisation du bouton Retour dans les fonctions de distribution

Lors du dépôt d'une demande de Distribution des crédits approuvés ou d'Attribution provisoire de crédits, vous pouvez naviguer entre les pages sans perdre votre travail.

- Si vous **ne modifiez rien** sur la page précédente, vos données demeurent les mêmes.
- Si vous **apportez des modifications**, seules les données concernées seront mises à jour. Tout le reste restera inchangé.

Système d'administration des terrains miniers (SATM)



FEUILLE DE RENSEIGNEMENTS

JANVIER 2026 R.2.5.28.2

Remarque : Si vous quittez la présentation sans sauvegarder votre ébauche, vous risquez de perdre votre travail.

Remarque : Cette amélioration s'applique au bouton Retour de l'application du SATM et NON à celui de votre navigateur. Si vous cliquez sur le bouton de retour du navigateur, vous perdrez votre travail.

3. Augmentation des limites de diverses composantes

- Soumettez des rapports sur les travaux pour un maximum de 1 000 tenures à la fois.
- Ajoutez jusqu'à 1 000 claims supplémentaires dans une demande d'attribution provisoire de crédits.
- Soumettez plus de 1 000 tenures dans une demande d'exclusion de périodes.

4. Amélioration des zones de texte intelligentes

Les zones de texte vont maintenant :

- Supprimer les doublons automatiquement;
- Trier les claims en fonction de leur numéro;
- Indiquer le nombre de tenures inscrites.

5. Correction du lien du profil du client dans le visualiseur cartographique public

Le lien du profil du client dans le visualiseur cartographique public fonctionne maintenant.

6. Les directives suivantes ont été mises à jour sur notre site Web :

Directive 1 – Pour commencer à utiliser le Système d'administration des terrains

Directive 7 – Gestion de la disposition

Vous pouvez les consulter à l'adresse <https://www.ontario.ca/fr/page/ressources-sur-la-loi-sur-les-mines#section-6>.

Système d'administration des terrains miniers (SATM)



FEUILLE DE RENSEIGNEMENTS

JANVIER 2026 R.2.5.28.2

À noter : Plusieurs améliorations ont été apportées aux fonctions administratives internes et aux opérations de cartographie afin d'aider le personnel du ministère à fournir un meilleur service.

En savoir plus

Pour toute question sur le SATM, veuillez appeler la Section des terrains miniers au 1 888 415-9845 ou envoyer un courriel à pro.ndm@ontario.ca.

